Municipalité de
SAINT-PLACIDE

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

EST, par les présentes, donné par la soussignée, Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement numéro 7-10-90 relatif au lotissement de l'ex-Paroisse, ci-après indiqué, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 17 novembre 2026 à 19 h 30 à la salle Jean-Paul-Carrières située au 281, montée Saint-Vincent.

Demande de dérogation mineure

Demande numéro DM-2026-00010

Demande de dérogation mineure pour :

Immeuble : lot 6 617 088, matricule : 4544-49-8558-0-000-0000

Zone : RA-2

Nature : Autoriser, dans le cadre d'un projet de lotissement et ce, malgré les dispositions de l'article 2.2 du règlement de lotissement numéro 7-10-90, un lot à créer (lot 6 735 145) d'une largeur de 34,77 mètres plutôt qu'une largeur de 50 mètres tel qu'exigé.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 17 novembre 2026 quant à cette demande.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 29e jour du mois d'octobre 2026.

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus le 19 octobre 2026 concernant une demande de dérogation mineure, en l'affichant aux endroits désignés en vertu du Règlement 07-11-2023 relatif aux modalités de publication des avis publics et abrogeant le Règlement 2018-06-07.

EN FOI DE QUOI, j'ai donné ce certificat à Saint-Placide, ce 29e jour du mois d'octobre 2026.

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière